

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 29 septembre 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Maria DE JESUS CARLOS, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marc ESNAULT, Jocelyn MINATCHI, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Mohammed ZAOUÏ (pouvoir à Alice SEBBAG), Héritier LUNDA (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc Le Meur), Patricia BARTOLI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à Marc Esnault), Jérémy SIMON (pouvoir à Laurence MOLINARI), Farah QADHI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Eléonore MORENO (pouvoir à Michelle BOUCHON), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

#### Absents

Danièle GARCIA, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY.

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 27  
représentés : 9  
absents : 3

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Jean-Pierre VIMARD est élu secrétaire.

Monsieur Stéphane COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance





## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2022

### Délibération n° 14600

DGST : Denis DRAPPIER

Service : Urbanisme

Affaire suivie par Catherine DIJON

### SORGEM : RAPPORT DE GESTION, DU BILAN ET DES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ANNEE 2021

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1524-5,

VU la loi du 7 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte,

VU la délibération du 7 décembre 1987 décidant sa participation au capital social de la Société Génovéfaine d'Economie Mixte (SOGEM),

VU la délibération du 25 juin 2002 décidant son augmentation au capital social de la SOGEM,

**CONSIDERANT** le rapport de gestion de l'année 2021 accompagné du rapport sur le gouvernement d'entreprise 2021, de l'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration de la SORGEM, du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels visés au contrôle de légalité,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie en date du 22 septembre 2022.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**DONNE** acte au Maire de sa communication du rapport de gestion ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le bilan et les rapports du Commissaire aux Comptes de la SORGEM pour l'année 2021.

Les membres de l'assemblée prennent acte de cette communication.

Pour extrait conforme

  
**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

